

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr



Le 23 Mars 2017

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2017 à Metz Maison des sports.

Membres présents :

ABDELFADI Allan – ASSA - Philippe, ATTIBA HENRY Denis - BAKOUN Thierry - BLAISE Joël COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GIUSTI José - GLE Christiane - KURZ François – MIETTON David – PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Didier - SCHMITT Karine - SCHWARTZ Emile - THOMASSIER Christian.

Membres excusés :

BOUHMIDA Leïla - CHEVALLOT Francis.

La Présidente salue les présents et passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 janvier 2017 :

Madame Leïla Bouhmida demande la modification du dit compte rendu dans la mesure où elle a été considérée comme absente à celle-ci alors qu'elle devait être excusée, étant donné qu'elle avait prévenu qu'elle ne serait pas là pour des raisons personnelles.

Aucune autre observation n'est présentée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Composition des commissions :

Le tableau des commissions est joint en annexe.

1) Commission électorale :

Il est préconisé que celle-ci soit constituée de 2 membres par ex ligue.

2) Commission sportive :

Sous-commission Jeunes : Responsable Allan Abdelfadi.

Sous-commission Calendrier-Coupe-Championnat : Responsable David Coluche.

Il est souligné que cette commission, initialement scindée en deux (Calendrier et Coupe et Championnats) a fait l'objet du regroupement de ces deux composantes.

En effet il est plus aisé de constituer le calendrier uniformisé à l'intérieur de la même commission (dates à définir mais aussi modalités du déroulement des compétitions).

Il est à noter que les modalités de sélection par les comités départementaux rattachés pour le championnat régional ont été arrêtées lors des précédentes réunions (voir en cela le règlement intérieur).



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

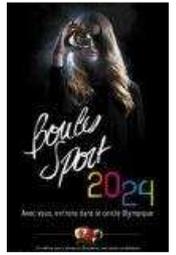
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr



Par ailleurs il est souhaitable que le calendrier soit finalisé au plus tard le 31/07 ce qui permettrait sa diffusion à l'ensemble des comités départementaux début septembre. Ces derniers pourraient alors le compléter de leurs propres organisations.

Les calendriers pourraient être mis à disposition des licenciés début janvier 2018, voire fin 2017.

Toutes les suggestions concernant le calendrier et le déroulement des coupes et championnats peuvent être dès à présent transmises au responsable de la dite commission.

La Présidente fait part d'un document transmis tout récemment par notre fédération et concernant les modalités de mise en œuvre du CRC.

Parmi les 3 propositions présentées la majorité des membres présents pencherait pour celle incluant une finale régionale.

Cette possibilité reste en attente de la décision prise au niveau national.

Sous-commission Handi pétanque : Responsable Leïla Bouhmida

Il est demandé à l'intéressée de préciser les modalités d'actions qui peuvent être mises en œuvre (voir possibilité d'organiser au moins une compétition qui reste à définir)

Commission d'arbitrage : Responsable Christiane Gle

Par ailleurs un référent est désigné en la personne de Daniel Lantsoght (Arbitre national auprès du comité Marne) en charge des échanges avec la CNA.

Sous-commission Discipline arbitrage: Responsable Emile Schwartz.

Commission de discipline : Responsable Pascal Duchêne.

Cette commission devrait être étoffée avec un membre en plus pour chacun des comités 08, 51 (Monsieur Cazenave ne souhaitant effectuer de longs déplacements) et 52.

3) Commission Administrative :

Sous-commission Finances : Responsable Christian Thomassier

Il est précisé que cette commission aura à charge la rédaction des dossiers de subvention (Région Grand Est, CNDS....)

Contrôleurs aux comptes : Il est nécessaire de nommer un contrôleur aux comptes par territoire.

Un appel aux bonnes volontés est lancé.

Sous-commission Formation des dirigeants : Responsable Emile Schwartz

Sous-commission Informatique : Responsable Karine Schmitt

Le site internet fera l'objet d'un développement (souscription de l'abonnement nécessaire auprès d'un fournisseur)

Sous-commission Communication, Relations avec les médias : Responsable François Kurz

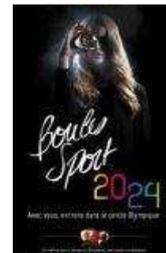
Inscrit au registre des Associations
Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24
Identifiant Siren : 450 141 494
Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr



4) Commission médicale : Responsable Karine Schmitt

Pour l'heure le comité régional ne compte aucun médecin. Celui-ci peut être recherché à l'intérieur des comités départementaux, clubs ou licenciés du Grand Est.

Rôle des commissions :

Il est rappelé que seules la commission régionale de discipline et la commission de surveillance des opérations électorales sont autonomes.

Toutes les autres commissions ont un rôle bien défini : Proposer au comité régional des actions ponctuelles ou reproductibles, mettre en œuvre l'objet pour lequel elles ont été constituées.

Ces propositions seront alors débattues au sein du comité régional.

Hormis les Commissions de discipline et de surveillance électorale, la Présidente du Comité Régional est membre de droit de toutes les commissions.

Finances :

Le Trésorier général apporte les précisions suivantes :

Le compte du comité régional fait apparaître un solde positif s'élevant à 84 559 €.

Il est aussi rappelé que ce compte est, pour 2017, divisé en 4 sous comptes :

Un compte comité régional	Solde constaté	0
Un sous compte Alsace	Solde constaté	20 149 €
Un sous compte Champagne Ardenne	Solde constaté	20 214 €
Un sous compte Lorraine	Solde constaté	45 811 €

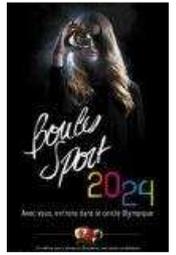
Le compte régional n'est d'ailleurs pas à zéro mais présente un solde négatif compte tenu des dépenses constatées antérieurement (frais de réunion du 28/01/2017)

Chaque sous compte « ex ligue » sera alimenté pour 2017 par les redevances licences définies comme au titre de 2016.

Chaque « ex ligue » transmettra au trésorier les factures à régler (en général celles en rapport avec les championnats de France à venir) factures qui seront honorées avec les fonds portés sur chaque sous compte correspondant.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement du comité régional le trésorier demande la mise en place du mode de financement suivant :

- Perception d'un droit d'affiliation pour chacun des comités départementaux (après consultation des membres le droit d'affiliation est fixé à 50 €)
- Prélèvement de 0,50 € par licence senior directement opéré par le trésorier sur chacun des sous comptes.
- L'appel de fonds (affiliation et acompte sur licence) sera effectué directement par le trésorier auprès des comités départementaux.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56  laconcorde.independante@aol.fr



- Il rappelle aussi que la part des mutations externes doit être versée aux comités régionaux et que celle-ci fera l'objet d'une régularisation comptable en fin d'année.

Aucune observation particulière n'est formulée, le dispositif précité est mis en œuvre.

Il est rappelé qu'en fin d'année 2017, après apurement des dépenses, les sous comptes seront clôturés et que les soldes constatés seront intégralement reversés au comité régional.

Règlement Intérieur :

Depuis sa première mouture le règlement intérieur a beaucoup évolué.

Adjonction diverses effectuées par les membres du comité ainsi que par la Présidente avec la collaboration de notre fédération.

Sa rédaction n'est pas définitive.

La partie sportive (CRC et coupes) reste largement à définir.

Parmi les modifications actées :

Suppression des articles 2,3 et 4 (doublon avec les statuts)

Article 6 (le terme ligue est remplacé par comité régional)

Article 10 Commissions : la proposition de mettre en place 3 commissions territoriales est supprimée.

Commission régionale de discipline : En plus des membres désignés du comité directeur (3) à raison d'au moins un membre fixe par CD.

Commission des Arbitres : Présidée par un arbitre qui aura été désigné par le comité directeur.

Article 11 Compétitions : En instance des propositions faites par la commission concernée.

Championnat, Organisation : L'organisateur prendra en charge les repas des arbitres et délégué(s).

Attention : Revoir pour le provençal la répartition des équipes (pas de provençal dans les comités du territoire de Champagne Ardennes, pour l'instant)

Participation financière : Le comité régional versera au CD d'appartenance un forfait par équipe qualifiée.

Coupe régionale du Grand Est des Clubs, CRC : A définir

Championnat de France : Le comité régional se chargera de la réservation des hôtels, à savoir une chambre par nuitée et par joueur.

Tenue vestimentaire : Fournie par le comité régional.

Article 14 C : Le bureau directeur comprendra outre le Président, 3 vice-présidents dont un vice-président délégué, le secrétaire et son adjoint, le trésorier et son adjoint.

Article 16 : Ressources du comité régional : Les ressources proviennent d'une redevance sur les licences seniors (et uniquement)

Rôle de l'arbitre : Supprimé



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

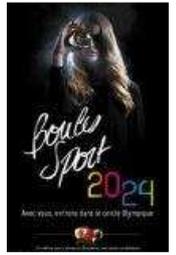
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56  laconcorde.independante@aol.fr



Composition du Jury : supprimé.

Cette première approche de la finalisation du règlement intérieur est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente
Karine SCHMITT

Le Secrétaire Général
Denis ATTIBA-HENRY

